



COSAC Chairpersons

Stockholm 5–6 July 2009

Projet des principaux éléments du 12^{ième} rapport semestriel de la COSAC portant sur les procédures et les pratiques relatives à l'examen parlementaire

Français

**Projet des principaux éléments du 12^{ième} rapport
semestriel de la COSAC portant sur les procédures et
les pratiques relatives à l'examen parlementaire**

(soumis à approbation lors de la réunion des Présidents de la
COSAC à Stockholm le 6 juillet 2009)

Chapitre 1 : **Transparence du processus d'examen parlementaire**

Un processus ouvert et transparent est d'une importance considérable pour permettre aux citoyens de suivre les travaux de l'Union Européenne et pour rehausser leur sentiment de participer. La transparence est donc un enjeu toujours d'actualité. Certains aspects de la question ont été précédemment abordés par la COSAC dans son second rapport semestriel (Transparence et traçabilité – nov. 2004) et dans son quatrième rapport semestriel (Transparence au sein du Conseil – Oct. 2005).

La discussion sur la transparence est souvent concentrée sur l'accès aux documents, toutefois l'intérêt dans une Union Européenne plus transparente et les développements dans cette direction ont une plus grande portée. Les délibérations sur les dossiers législatifs au sein du Conseil sont un exemple de cette ouverture grandissante. Sont de première importance pour les citoyens l'accès à l'information et l'opportunité de suivre les procédures pendant le processus d'examen parlementaire d'enjeux européennes particuliers.

Le but de ce chapitre est d'examiner la transparence du processus dans les parlements lorsqu'un examen est mené à différentes étapes du processus de prise de décision dans l'Union. L'enjeu englobe l'accessibilité des documents que les parlements reçoivent des institutions de l'UE et des gouvernements durant le cours de négociations. Il englobe aussi l'ouverture des parlements nationaux et du Parlement Européen en ce qui concerne l'information sur les négociations réelles au sein de l'Union Européenne, ainsi que leurs propres procédures d'examen et positions. Le chapitre présentera quelle information les parlements rendent disponible au public ainsi que à quel moment et de quelle manière ils le font.

Chapitre 2 :

Examen parlementaire du Programme de Stockholm

Il est prévu que les négociations sur le prochain programme quinquennal concernant la coopération en matière judiciaire et d'affaires intérieures commenceront durant la Présidence suédoise du Conseil. Faisant suite aux Programmes Tampere et de La Haye, un nouveau programme, le Programme de Stockholm, établirait la structure pour supporter la coopération dans ces domaines durant les années 2010 – 2014, ce qui comprend la police *inter alia* et une coopération douanière, une coopération en matière de loi criminelle et civile ainsi que les politiques d'asile, de migration et de visa. C'est donc un programme politique vaste, qui couvre des enjeux au cœur des responsabilités des parlements, des enjeux qui sont aussi d'importance fondamentale pour les citoyens européens. Ce programme pourrait concerner à la fois des Comités sur les Affaires Européennes et des Comités spécialisés dans les parlements UE. Il est évident que les propositions législatives individuelles qui doivent être introduites dans différents secteurs de politique couverts par le programme seront sujets à examen et contrôle. Étant donnée l'importance du programme pour les citoyens, et de manière à garantir une influence efficace, un argument irréfutable peut aussi être soulevé en faveur d'un examen parlementaire des décisions politiques sur le programme en tant que tel, et sur les plans d'action et mesures spécifiques qui en résultent.

Ce chapitre examinera comment l'acceptation de ce type de programme politique pluriannuel peut être assurée dans les parlements, en décrivant *comment* les parlements prévoient que le Programme de Stockholm et ses différents éléments seront examinés en profondeur, *quand* cet examen sera effectué et par *quel organe* parlementaire.

SVERIGES 
RIKSDAG 